

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Étaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/116 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516  
Financement 2013 du Service des mandataires judiciaires de  
l'UDAF en charge de la protection des majeurs**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le versement pour 2013 d'une avance financière en faveur du Service des mandataires judiciaires de l'Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin (UDAF) en charge de la protection des majeurs, au titre des Mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) exercées
- décide que cette avance s'établit à 70 % du montant de la participation allouée en 2012, soit 79 296,48 €
- décide que le solde de la participation du Département sera versé à l'UDAF fin 2013, après réception de l'arrêté préfectoral fixant le montant définitif de la dotation globale pour 2013.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130204-75234-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/02/13